

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

#### **SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30**

N° DEL2021\_253 : APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL PORTANT  
ANNULATION DE COMMANDE DE DEUX MIDIBUS.

#### **L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

#### **Membres présents non votants** :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

#### **Membres excusés** :

Messieurs Pascal PRAGNERE, Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

#### **Membres représentés** : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

**Votants : 47**

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021**

### **N° DEL2021\_253 : APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL PORTANT ANNULATION DE COMMANDE DE DEUX MIDIBUS.**

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

**Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,**

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé fin 2017 de procéder à l'acquisition de deux midibus de 90 places à motorisation électrique.

Elle s'est rapprochée de la centrale d'achat des transports publics (CATP) qui avait conclu en 2014 un accord cadre mono attributaire avec la SAFRA pour la fourniture de bus relevant de la catégorie précitée.

A la demande de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la CATP a conclu un marché subséquent notifié à la SAFRA le 4 janvier 2018. La SAFRA s'était engagée sur un délai de livraison de 42 semaines à compter de la date d'émission du bon de commande pour une commande d'un à trois véhicules.

Un bon de commande n° 1 a été émis le 26 janvier 2018 pour l'acquisition de deux véhicules midibus 90 places, électrique avec un délai de livraison de 44 semaines.

La livraison aurait donc dû intervenir la première semaine de décembre 2018.

Plusieurs difficultés sont survenues dans le cadre de l'exécution de ce marché subséquent, qui ont entraîné un retard de livraison substantiel.

En premier lieu, la SAFRA a été confrontée à une difficulté relative à la livraison du moteur thermique d'hybridation. Elle en a ainsi informé la communauté d'agglomération de l'Albigeois par courrier en date du 10 mai 2019. La SAFRA a alors indiqué à cette dernière que la livraison serait reportée fin 2019.

En second lieu, et surtout du fait du retard initial de livraison, les dernières évolutions des normes anti-pollution ont contraint la SAFRA à devoir réaliser une nouvelle homologation de ces véhicules avec une motorisation Euro 6. Par courrier en date du 26 octobre 2020, la SAFRA a donc indiqué à la communauté d'agglomération de l'Albigeois qu'elle ne pourrait procéder à la livraison des deux véhicules dans un délai proche.

Pour pallier ce retard et disposer d'un nombre de bus suffisant, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a prolongé la durée d'exploitation de bus qui auraient du être remplacés compte tenu de leur vétusté et des coûts d'entretien générés.

Dans ce contexte, la SAFRA a proposé à la communauté d'agglomération de l'Albigeois de procéder à l'annulation de la commande initiale, à l'amiable, sans frais d'annulation.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a accepté la proposition de la SAFRA.

Dans ces conditions, la CATP et SAFRA sont rapprochées et ont convenu de la conclusion d'un protocole transactionnel en vertu de l'article 2044 du code civil.

Le protocole transactionnel a pour objet de mettre un terme à la réalisation des prestations prévues au bon de commande n° 1 et à leurs relations contractuelles, telles qu'elles résultent du marché subséquent n° 2014-01-25.

D'un commun accord entre les parties, le protocole emporte transaction, au sens des articles 2044 du code civil, et a, notamment entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort en application de l'article 2052 dudit code.

### **Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de protocole transactionnel ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

### **ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le protocole transactionnel ci-annexé à conclure avec la centrale d'achat du transport public et la société SAFRA visant à acter l'annulation de commande de deux midibus et la résiliation du marché subséquent n° 2014-01-25.

**AUTORISE** madame la présidente ou son représentant à signer ledit protocole d'accord.

Pour extrait conforme,  
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY